

de la prise de la *Guadaloupe* par les Anglois; ce qui fait que bien du monde en doute jusqu'à présent. Ce qui est plus certain, c'est l'heureux retour en différens Ports de France de la Flotte de *St. Domingue*, consistant en dix-huit Vaisseaux, dont six sont arrivés à *Nantes*, deux à *Brest*, quatre à *Bordeaux*, deux à *St. Malo*, un au *Havre* & trois à *Marseille*. Ces Navires, que six gros Vaisseaux Anglois avoient tenu bloqués au Cap *Saint François* jusqu'au 11. Février, en étoient partis le jour suivant.

II. Le Département de la Guerre vient d'être augmenté d'un Intendant & d'un Inspecteur, qui sont Mr. de Foulon & le Chevalier de Villiere. Ils travailleront conjointement avec le Maréchal Duc de Belle-Isle & Mr. de Crémille, son adjoint.

Le 13. Mars le Roi a rendu une Ordonnance concernant le Corps des Saxons qui est à son service. Elle porte ce qui suit.

*Ordonnance
au sujet du
Corps des
Saxons.*

Sur ce qu'il a été représenté à Sa Majesté par les Généraux & Officiers des troupes Saxonnnes qui sont à son service en qualité d'Auxiliaires, que le Roi de Prusse ayant publié le premier Décembre de l'année dernière une Déclaration en forme de Lettres Avocatoires, par laquelle ce Prince prétend qu'ils ont manqué à leur parole d'honneur & aux obligations qu'ils ont contractées avec lui, & les menacé de les traiter avec la plus grande rigueur, s'ils ne viennent dans l'espace de trois mois se remettre sous sa dépendance; lesdits Généraux & Officiers se trouvent dans l'obligation de se justifier d'une imputation si injurieuse à leur honneur, & de faire connoître publiquement, que s'ils ont regardé comme nulle la Capitulation de *Lilienstein* & les engagements que la force leur a extorqués depuis, le Roi de Prusse ne peut s'en prendre qu'à lui, puisqu'il a violé le premier les principaux articles de ladite Capitulation, & des Reversales qu'il leur